

Centre parental

1. EDITORIAL

Le Lieu d'Accueil Mère-Enfant (LAME) ESPERANCE a ouvert ses portes en 2006. Sa vocation première était d'accueillir des femmes enceintes ou des mères isolées avec un enfant de moins de 3 ans.

Afin de répondre aux besoins du territoire et aux mutations de la famille dite « traditionnelle », en 2011, le LAME a évolué vers l'appellation « Centre Parental ». Ce dernier est en capacité d'accueillir des parents isolés (mères et pères) ainsi que des couples avec leur enfant de moins de 3 ans. Il est observé que les parents sont de plus en plus jeunes, ainsi, l'établissement peut également accueillir des parents mineurs, en accord avec le Service de Protection de l'Enfance.

Deux types d'accueils sont possibles au Centre Parental :

- + *Accueil judiciaire* : L'accueil en Centre Parental est ordonné par le Juge des Enfants. Les parents bénéficient alors d'un droit d'hébergement large auprès de leur enfant. Dans le cadre d'un accompagnement judiciaire, l'accompagnement est ordonné pour une durée d'un an, renouvelable jusqu'au 3 ans du dernier enfant de la fratrie. La situation familiale est révisée chaque année lors d'une audience.
- + *Accueil administratif* : L'accueil en Centre Parental est préconisé par des partenaires et/ou peut être sollicité par le parent. Ainsi, la contractualisation se fait entre le Service de Protection de l'Enfance et la famille. La durée de l'accompagnement est comprise entre 6 mois et 1 an, renouvelable jusqu'au 3 ans du dernier enfant de la fratrie.

Les familles accompagnées par l'équipe éducative du Centre Parental bénéficient d'un logement meublé mis à leur disposition pour la durée de leur séjour. Le Centre Parental compte 6 logements sur site ainsi que 2 logements diffus dans le Centre-Ville de Sélestat. Ainsi, l'établissement a la possibilité d'accueillir 8 familles.

L'accompagnement en Centre Parental a pour visée de soutenir la parentalité de chacun dans le respect des valeurs et croyances de chaque famille. Une équipe pluridisciplinaire est présente au quotidien.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

Le rôle du travailleur social

L'équipe du Centre Parental est composée de 3 professionnels socio-éducatifs, 1 professionnel paramédical et d'un cadre intermédiaire.

Les travailleurs sociaux sont référents de plusieurs situations familiales au Centre Parental et sont ainsi garants du parcours de la famille au sein de l'établissement.

Educateurs spécialisés et Assistante de Service Social occupent les mêmes fonctions de polyvalence dans l'accompagnement des familles. Le corps éducatif soutient la parentalité de chaque famille au travers des actes de la vie quotidienne et des démarches d'insertion sociale et/ou professionnelle. Une Auxiliaire de Puériculture est présente au sein du service. Elle apporte son expertise dans le domaine de la petite enfance tant sur le rythme de vie des enfants que sur les soins à apporter aux plus jeunes. L'auxiliaire de puériculture intervient en complémentarité du travailleur social.

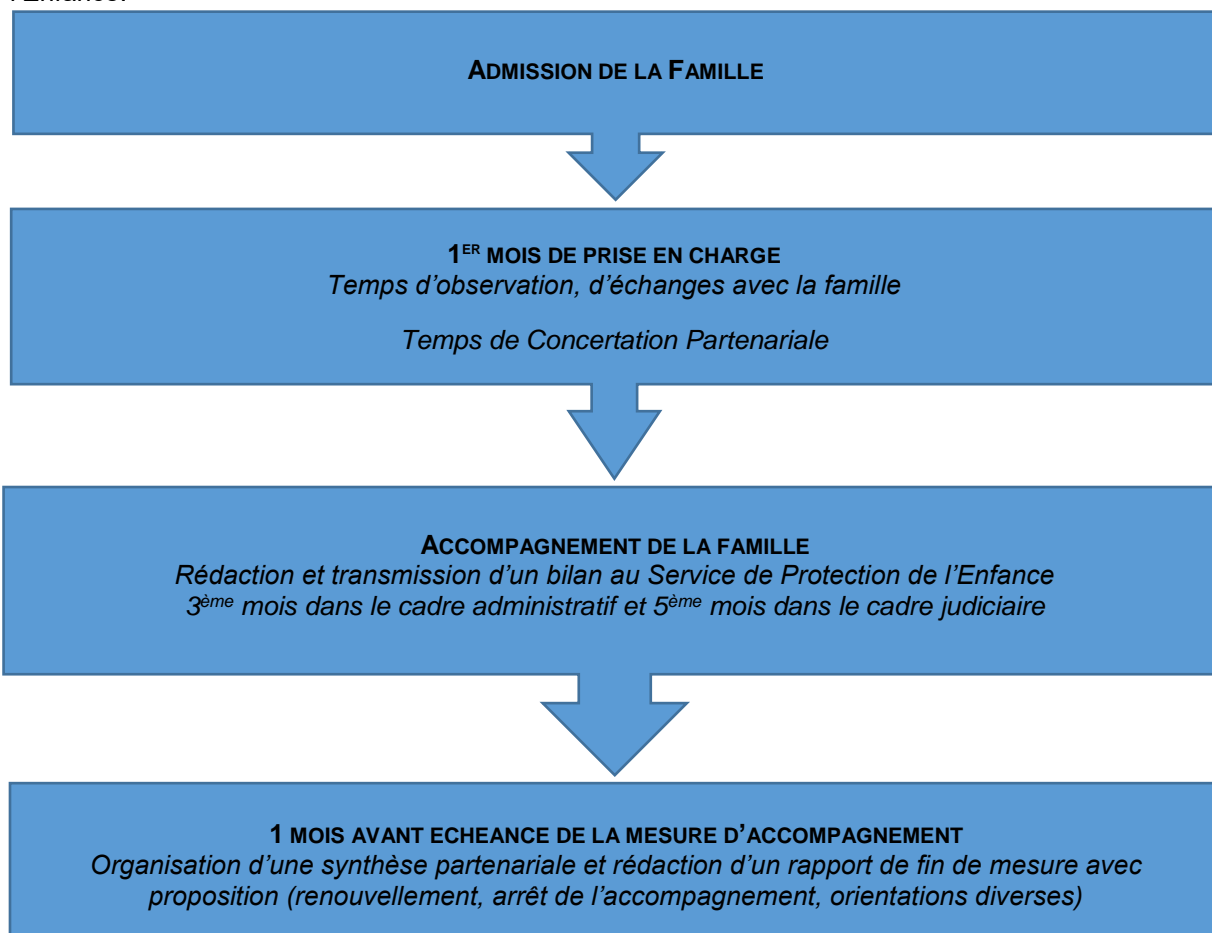
Admission d'une famille au Centre Parental

Comme cité précédemment, deux types d'accueil sont possibles en Centre Parental. La temporalité de l'accompagnement n'est pas la même dans le cadre judiciaire et dans le cadre administratif. Suite à la décision de placement du Magistrat ou de la contractualisation avec le Service de Protection de l'Enfance, et en fonction des capacités d'accueil du Centre Parental, la famille est orientée. En cas de place disponible, une visite de pré-admission est organisée afin de présenter la structure et faire le point sur la situation familiale. Lors de ce temps de rencontre, une date d'admission peut être définie.

Lorsque l'admission est actée, l'équipe éducative aide la famille à s'installer et à trouver ses repères dans son nouvel environnement de vie. Le premier temps de l'accompagnement se situe davantage dans l'observation de la famille et dans la création d'un lien de confiance. A l'issue du premier mois de prise en charge, un temps de concertation partenariale est organisé. Ce temps d'échange entre professionnels permet d'avoir un regard pluridisciplinaire sur la situation familiale ainsi qu'un historique des différents accompagnements antérieurs ou en cours.

Au 3^{ème} mois ou au 5^{ème} mois d'accompagnement au Centre Parental, une rencontre est organisée par le travailleur social référent, le cadre intermédiaire et la famille afin de réfléchir ensemble à la co-construction du projet personnalisé et de fixer les objectifs d'accompagnement.

Un mois avant l'échéance de la mesure, un nouveau temps de concertation partenariale est organisée afin d'échanger autour de la situation familiale ainsi que sur les évolutions. Lors de ce temps de synthèse, l'équipe éducative rédige un rapport d'évolution et le transmet au Service de Protection de l'Enfance.



Installation de la famille dans un logement du Centre Parental

Le volet logement représente un axe de travail important dans l'accompagnement des familles. Ces dernières se voient attribuer un logement du Centre Parental pour la durée de leur séjour. Lors de l'admission, une caution est demandée à la famille et un état des lieux d'entrée est réalisé. Ce support permet de responsabiliser les personnes accueillies en les rendant actrices de l'entretien du logement.

L'équipe du Centre Parental travaille sur des kits d'entrée (literie, vaisselle et ménage) qui permettrait aux familles de s'équiper dans l'objectif d'avoir leur logement à la sortie du Centre Parental.

Accompagnement des familles au Centre Parental

L'accompagnement proposé par le Centre Parental se décline de la manière suivante :

Soutien à la parentalité

La présence quotidienne de l'équipe éducative entre 6h et 20h permet une présence sur les temps clés des familles (repas, bain, devoirs, coucher). L'accompagnement est adapté aux besoins de chaque famille et s'organise par le biais de visites à domicile, de temps d'ateliers à destination des parents et des enfants.

Evaluation dans le cadre des Droits de Visite et d'Hébergement accordés aux familles

Le Service de Protection de l'Enfance mandate le Centre Parental pour la réalisation de visites à domicile dans la famille élargie des personnes accueillies notamment pour garantir la prise en charge sécurisée pour les enfants sur ces temps.

Démarches d'insertion professionnelle

L'équipe du Centre Parental accompagne les personnes vers des partenaires extérieurs tels que Pôle Emploi, la Mission Locale pour soutenir le projet de formation ou de recherche d'emploi. Toutefois, l'équipe éducative est très régulièrement amenée à aider dans les démarches telles que la rédaction d'une lettre de motivation ou curriculum vitae.

Soutien dans les démarches administratives et gestion du budget

Dans le cadre de l'accompagnement global, le travailleur social référent soutient les familles dans l'ensemble des démarches administratives. Lorsqu'il est repéré des difficultés budgétaires, un accompagnement spécifique par l'Assistante de Service Social de l'équipe peut être proposé à la famille.

Accompagnement vers le logement

Dès leur arrivée, le projet d'accession à un logement autonome est travaillé avec la famille. Des visites dans le logement permettent d'évaluer les capacités des personnes à entretenir leur logement. L'équipe éducative peut donner des conseils sur l'organisation du logement.

Accès aux soins

L'accès aux soins est un axe d'accompagnement prioritaire. L'équipe va ainsi accompagner physiquement aux rendez-vous médicaux pour les enfants ainsi que pour les parents.

Un travail en lien avec la PMI de Sélestat permet un accompagnement plus soutenu autour des questions de développement de l'enfant.

Face aux fragilités psychologiques des parents et à l'absence de psychologue au sein du service, l'équipe les accompagne vers des suivis extérieurs (CMP, psychologue en libéral, Point d'Accueil et d'Ecoute).

Ouverture sur l'extérieur

L'équipe a à cœur d'ouvrir les familles sur l'extérieur en proposant des temps de sorties et en informant les familles des ateliers parents-enfants proposés par des associations locales telles que les AGF de Sélestat.

2.1. Nouvelles entrées en 2021

	ORIENTATIONS ASE 67	ORIENTATIONS ASE 68	TOTAL
FAMILLES	9		9
Hommes	4		4
Femmes	9		9
Enfants	14		14
TOTAL PERSONNES	27		27

Sur l'ensemble de ces ménages, deux pères de famille étaient présents uniquement sur les temps du week-end (dont un mineur). Neuf nouvelles familles ont été accueillies au Centre parental en 2021. Au 31 décembre 2021, sur les 9 familles entrées dans l'année, 7 sont toujours accueillies dans la structure, deux ont quitté la structure au courant de l'année.

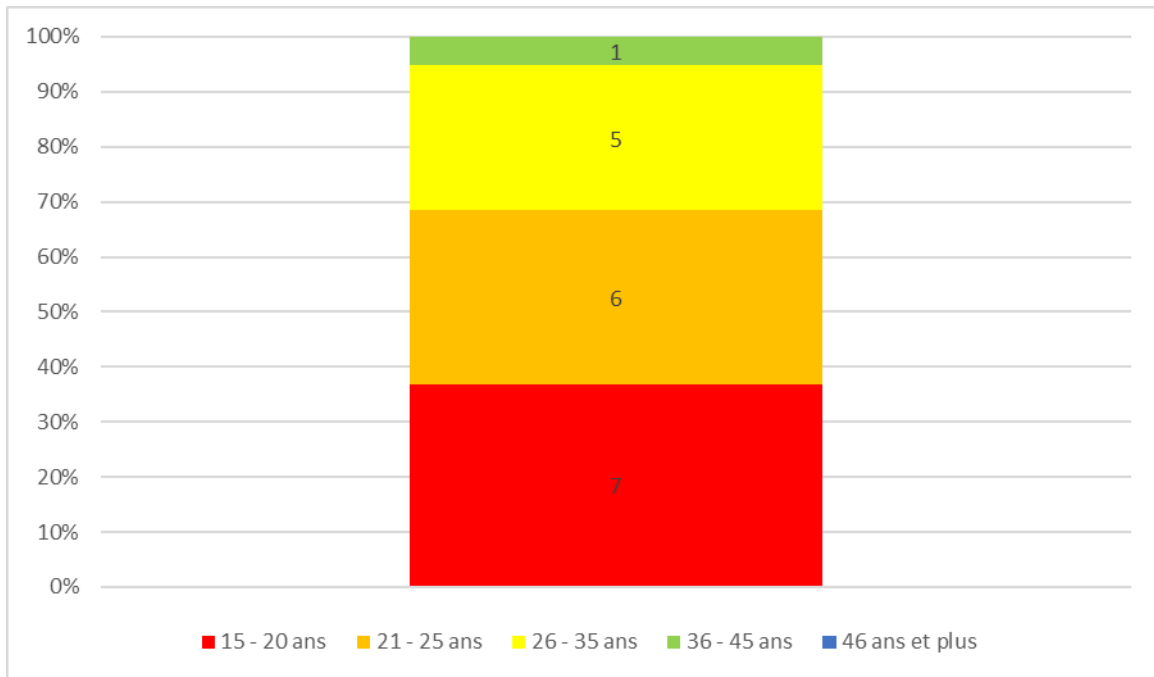
2.2. Personnes accompagnées en 2021

	2020	2021
FAMILLES	11	13
Parents majeurs	9	15
<i>Dont femmes enceintes</i>		
Parents mineurs	6	4
<i>Dont femmes enceintes</i>	2	
Enfants	16	17
TOTAL PERSONNES	31	36

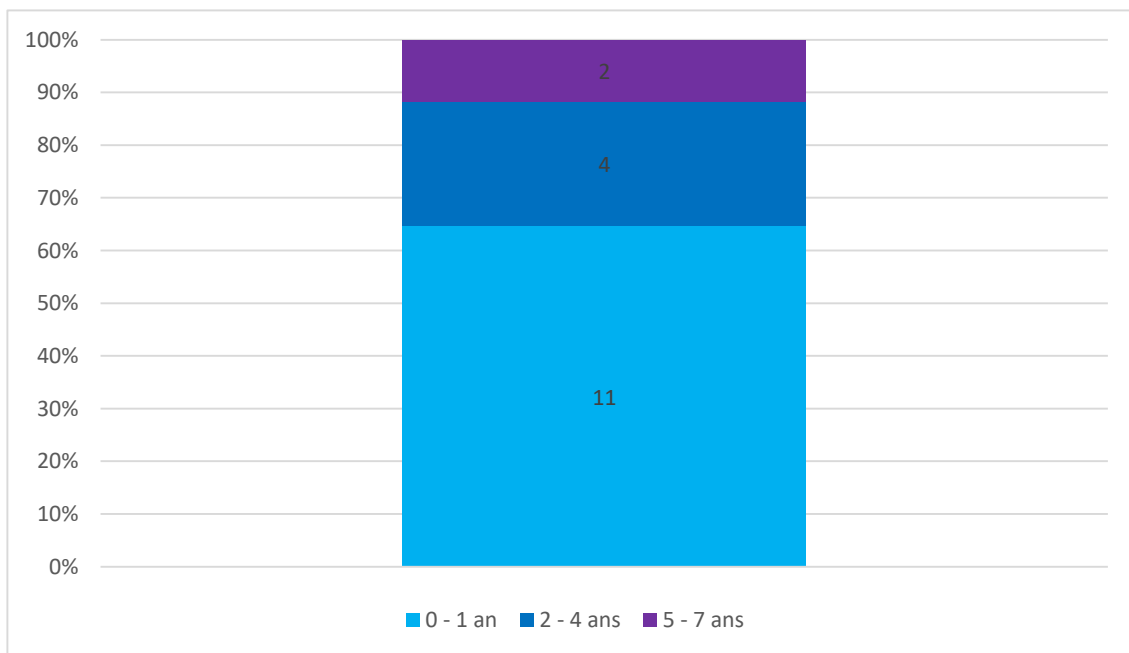
La durée de séjour moyenne au Centre Parental est de 18 mois. Sur les 13 familles accompagnées en 2021, 4 étaient présentes dans la structure depuis l'année 2020. Neuf nouvelles familles ont été accueillies en 2021. Deux familles ont quitté la structure au courant de la même année suite au placement des enfants. Une famille accueillie en 2020 a quitté la structure début 2021 après placement des enfants (qui avait eu lieu fin 2020). Deux familles accueillies en 2020 ont été relogées en 2021 (une chez un bailleur social, une chez un bailleur privé), avec poursuite à domicile d'un accompagnement spécifique dans le cadre de la protection de l'enfance (AEMO et PAD).

2.3. Age des parents et enfants

Agés des adultes accompagnés



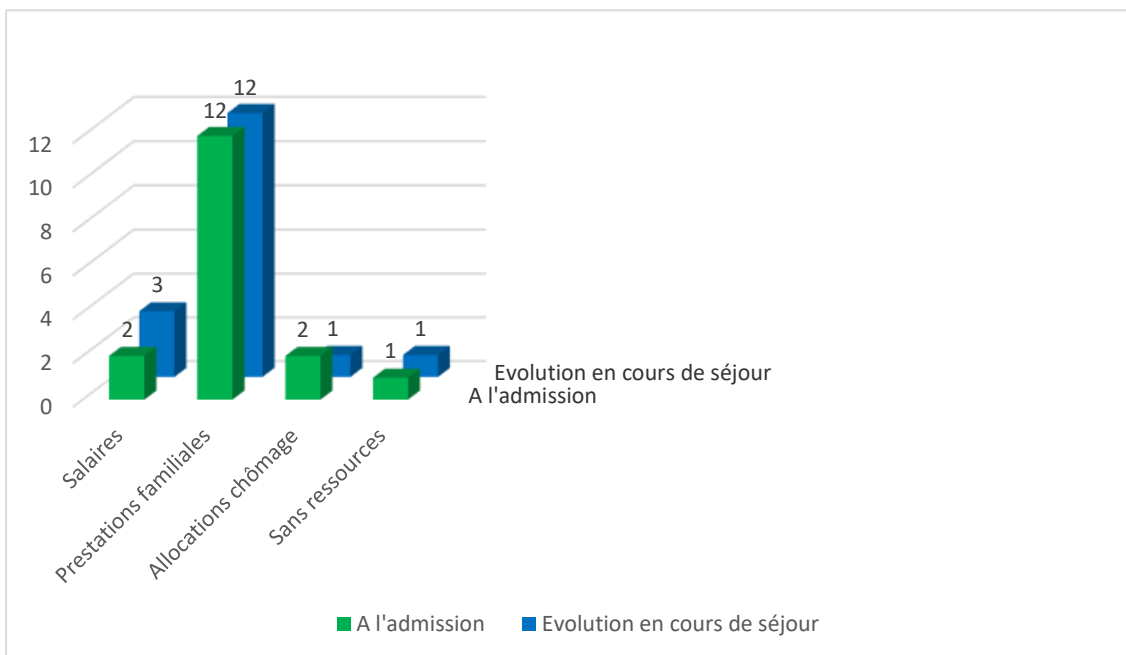
Agés des enfants accompagnés



2.4. Composition familiale des familles

	2020	2021
Mère isolée	5	8
Père isolé	2	4
Couple avec enfants	4	4

2.5. Ressources des familles



2.6. Evolution des mesures réalisées sur les 3 dernières années

	2019	2020	2021
Nb de journées réalisées	6 807	6 635	6 505
Nb de logements au 1 ^{er} janvier	8	8	8
Durée moyenne de séjour (en mois)	11	17	9
Accueil judiciaire	3	6	7
Accueil administratif	5	5	6
Nb de familles accompagnées	10	11	13
Nb d'enfants	15	16	17
<i>Dont moins de 3 ans</i>	8	11	13

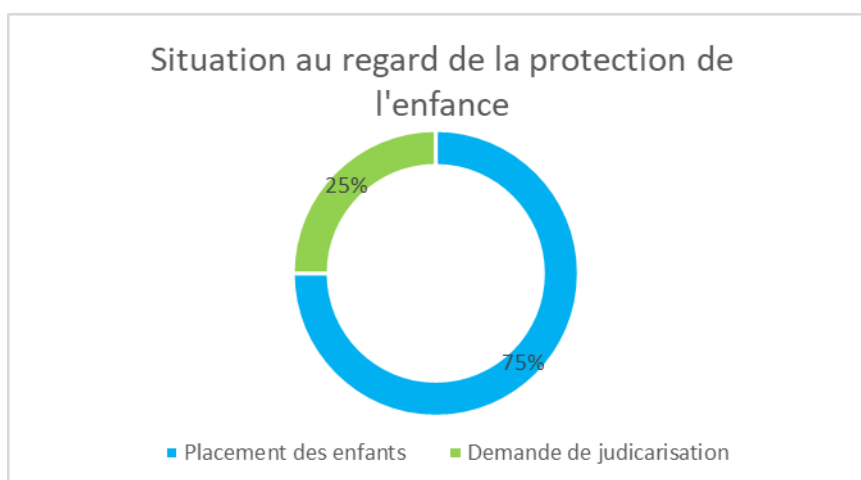
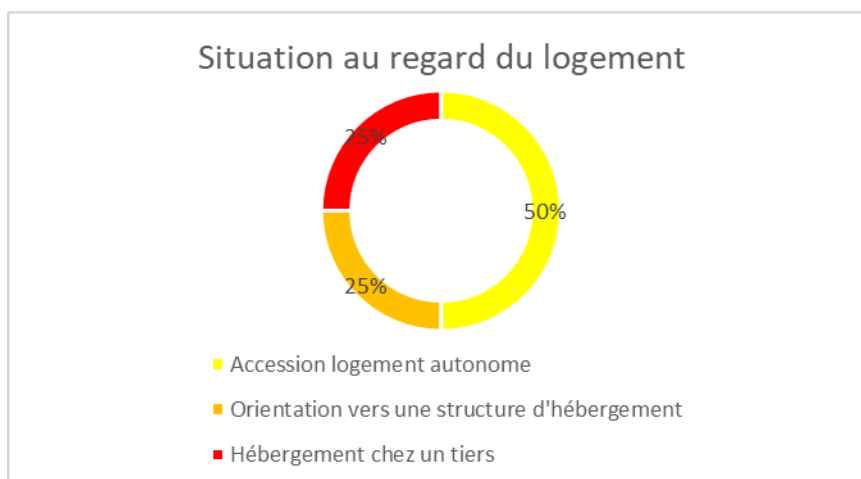
Une famille a bénéficié d'une prise en charge dite « atypique ». La mère de famille mineure bénéficiait d'une prise en charge dans le cadre judiciaire. Le père majeur était accueilli dans un cadre administratif.

Nous observons que sur l'année 2021, le Centre Parental a accueilli un plus grand nombre de familles essentiellement composées d'un parent ou couple avec un seul enfant. Les accueils fratrie sont restés plus ponctuels.

2.7. Mouvements de l'année

	ENTREES	SORTIES
FAMILLES	9	4
Parents majeurs	13	4
Parents mineurs	1	1
Enfants	14	5
TOTAL PERSONNES	28	10

2.8. Situation des familles accompagnées à la sortie en 2021



Cinq familles sont sorties du centre parental en 2021 : 3 suite au placement des enfants, 2 ont eu accès au logement autonome avec une mesure spécifique en protection de l'enfance qui se poursuit (PAD / AEMO). Pour l'une des deux familles, la judiciarisation était déjà effective et s'est transformée

en PAD, pour l'autre l'accueil administratif au CP s'est transformé en mesure d'AEMO pour l'enfant en parallèle l'accès au logement autonome.

Demande de judiciarisation de la mesure d'accompagnement d'un enfant (demande d'AEMO) à la sortie du CP, en parallèle de l'accès au logement autonome (l'enfant était auparavant accueilli dans un cadre administratif au PC).

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1 Vie de l'établissement

Sur l'année 2021, l'équipe a eu à cœur de redonner une certaine dynamique à la structure en réfléchissant à des projets autour de l'aménagement des locaux. Il était important de travailler sur le lieu de vie des personnes accompagnées en essayant de le rendre plus accueillant. Ainsi, les bénéficiaires ont pu être associés à deux projets :

- ✚ *Projet aménagement extérieur* : obtention d'une aide du service des œuvres sociales de l'entreprise CONSTELLIUM de Biesheim (Haut-Rhin).

Par le biais de cette aide, l'équipe éducative a pu réfléchir à un nouvel aménagement des espaces extérieurs afin que les personnes accueillies, et notamment les enfants, puissent bénéficier d'un environnement adapté et ludique. De fait, en premier lieu des gros travaux d'aménagement ont été réalisés par les professionnels avec l'aide des personnes accompagnées (Centre Parental et CHRS), à savoir :

- Débarasser l'annexe : Location d'un camion benne pour enlever les gros gravats et déchets divers présents sur le terrain,
- Commande de plusieurs tonnes de terre composte pour nourrir la terre et du concassé pour réaliser un petit chemin jusqu'au local de notre technicien,
- Mise à plat du terrain.

Par la suite, des rouleaux de gazon ont été commandés et un paysagiste est intervenu pour effectuer la pose au niveau de l'annexe mais également de l'aire de jeux pour les enfants.

Pour une question de sécurité, une clôture a été mise en place au niveau de l'annexe pour séparer l'espace « détente » de l'espace de stockage du technicien.

Pour finir, grâce au don perçu de l'entreprise CONSTELLIUM, la structure va investir dans de nouveaux jeux d'activités pour les enfants : bac à sable, toboggan, carrés potagers, draisienne, cabanon.

Ce réaménagement va permettre aux familles de pouvoir mieux s'approprier l'espace extérieur du Centre Parental mais également de proposer aux enfants diverses activités : plantation de fleurs ou plantes dans les bacs potagers, balade à vélos, temps de goûter ...

- ✚ *Projet Fresque cage d'escaliers du Centre Parental* : intervention de Myse en Couleurs.

Afin d'embellir la cage d'escalier du Centre Parental qui était peu accueillante, l'équipe a fait intervenir un graffeur professionnel. En amont, lors d'un conseil de vie sociale, l'avis des familles a été recueilli sur les idées de thèmes qu'elles voulaient représenter sur les murs : le thème végétal est sorti vainqueur.

En amont, un échange entre l'équipe et le graffeur avait été pris sur la possibilité d'associer les familles au projet. Cette question de la participation des familles était primordiale pour l'équipe afin de leur permettre d'investir davantage leur lieu de vie.

Le graffeur est alors intervenu sur une semaine au courant du mois d'octobre. Sur la première demi-journée, il a proposé aux familles un temps d'atelier à l'extérieur afin de faire des essais et de pouvoir se familiariser avec les outils et les méthodes.

Par la suite, les personnes ont pu, sur les conseils du graffeur, décorer une grande partie de la cage d'escalier. Cette activité a beaucoup plu à l'ensemble des participants et certains talents d'artistes ont pu être révélés.

3.2 Travail de partenariat

Le travail en partenariat et en réseau est indispensable dans le cadre de l'accompagnement proposé au Centre Parental.

L'accompagnement social global proposé par l'équipe éducative nécessite de ne pas omettre l'importance de l'ouverture vers l'extérieur et vers le droit commun, en instaurant ou maintenant des accompagnements proposés par des intervenants extérieurs, accompagnements qui pourront se poursuivre après la sortie de la famille de la structure.

Depuis le début de la pandémie liée au Covid-19, une adaptation du travail en partenariat a eu lieu, nécessitant des coordinations le plus souvent téléphoniques ou par messagerie.

Les réunions qui avaient lieu habituellement en présentiel de manière régulière, notamment avec le Service de Protection de l'Enfance et avec le service de PMI ont été suspendues une partie de l'année 2021. Elles ont repris à chaque fois que le contexte sanitaire l'a permis.

Depuis la création de la structure, le Service de Protection de l'Enfance reste l'interlocuteur privilégié pour échanger autour des situations des familles accueillies.

Depuis janvier 2021, avec la création de la Collectivité Européenne d'Alsace, une réorganisation du Service de Protection de l'Enfance est en cours au niveau de la région.

Au quotidien, l'équipe du Centre Parental travaille avec de multiples partenaires, intervenant autour de différentes thématiques :

- ✚ *L'enfance et la parentalité* : le Service de Protection de l'Enfance, les travailleurs sociaux effectuant des mesures d'AED, d'AEMO, de Mesures Judiciaires d'Investigation Éducative, la Protection Maternelle et Infantile, la Micro-Crèche Sociale « Les Premiers Pas », les services et associations de garde d'enfant, les écoles, l'AGF ...,
- ✚ *L'accès aux droits* : les travailleurs sociaux de l'UTAMS, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mairie, le Centre Communal d'Action Sociale ...,
- ✚ *L'insertion socio-professionnelle* : le Pôle Emploi, la Mission Locale, les structures d'insertion par l'emploi (Tremplins, la SAVA, Etiketete)....,
- ✚ *Le logement et l'hébergement* : les bailleurs sociaux, les structures d'hébergement (CHRS), les services assurant l'accompagnement dans le cadre du FSL et/ou des logements d'insertion, le SIAO,
- ✚ *La santé* : la PMI, les médecins traitants, le Centre Médico-Psychologique, des psychologues en libéral, le Centre de Jour pour l'Enfant et sa Famille, le CAMSP, l'UDOPE, les pédiatres, etc.,
- ✚ *L'insertion sociale et culturelle* : le Centre Socio-Culturel, l'Espace Jeunesse de la Ville, l'AGF, la médiathèque....

Au vu de la crise sanitaire l'axe de l'accès à la culture n'a pas été travaillé cette année. La fermeture des cinémas, salles de spectacle et la nécessité d'avoir un passe sanitaire nous ont freinés dans la mise en place d'actions en direction de cet axe.

3.4 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers (intra associative / extra associatif)

L'accompagnement des familles au Centre Parental Espérance nécessite une coordination importante. Tout au long de la durée de séjour des familles au sein de la structure, le travailleur social référent est en lien avec les partenaires.

Pour l'équipe éducative du Centre Parental, la coordination se situe à plusieurs niveaux.

En intra-établissement, les échanges réguliers entre les professionnels dans le cadre de la réunion d'équipe permettent à l'ensemble des intervenants de disposer des informations nécessaires à

l'accompagnement au quotidien de la famille. Ce temps de coordination est essentiel au travail mené avec les familles par l'équipe du Centre Parental pour assurer une continuité dans la prise en charge. Au niveau externe, afin de garantir une bonne coordination du parcours des familles, un travail en partenariat et en réseau est mis en œuvre, existant depuis la création de la structure et s'étant étoffé au fil des années.

Enfin, lors de la sortie du dispositif, une coordination est faite de manière systématique avec le ou les intervenants prenant le relais pour l'accompagnement des familles sortantes.

L'ensemble de ce travail de coordination en amont, pendant et à la fin de l'accompagnement par l'équipe du centre parental permet de garantir une cohérence dans le parcours de chaque personne, chaque famille accueillie ainsi qu'un accompagnement personnalisé.

Face à la complexité des situations familiales accueillies au Centre Parental, l'équipe éducative a dû adapter ses outils, notamment le Projet Personnalisé. Cette réflexion va se poursuivre sur l'année 2022.

L'idée est d'améliorer le support en le rendant accessible aux familles tout en prenant en compte les spécificités de l'accompagnement global proposé au Centre Parental.

Ce support permettra d'assurer une continuité dans la prise en charge des familles en faisant un point plus régulièrement sur les objectifs posés entre le travailleur social référent et la famille.

3.5 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / Transversalité (partenariat avec le sanitaire, le milieu « ordinaire », etc.)

La création de la Micro-Crèche en février 2012 permet aux familles hébergées dans les services des établissements d'Espérance (notamment Centre Parental et CHRS) un accès à un mode de garde facilité.

La proximité de la Micro-Crèche (se situe à 5 minutes à pieds du Centre Parental) facilite l'adhésion des familles.

Un des objectifs de départ pour la création de la Micro-Crèche était de réserver des places aux enfants des familles hébergées dans les différents services des établissements d'Espérance.

Souvent initié par les travailleurs sociaux des différents services, l'accueil des enfants à la Micro-Crèche « Les Premiers Pas » permet aux familles de répondre à plusieurs besoins :

- ✚ Besoin de se retrouver en tant qu'adulte sans enfant pendant quelques heures par semaine, prendre du temps pour soi,
- ✚ Permettre aux parents d'avancer dans leurs démarches d'insertion socio-professionnelle,
- ✚ Besoin de socialisation des enfants, préparation à la scolarisation,
- ✚ Travail autour de la séparation parent-enfant,
- ✚ Travail autour du rythme et des repères des enfants,
- ✚ Stimulation des enfants,
- ✚ Observations des enfants à la Micro-Crèche par des professionnels de la petite enfance,
- ✚ Offrir une prise en charge rapide lors de la gestion de situation de tension ou de crise au domicile.

Toute l'équipe du Centre Parental est en lien régulier avec l'équipe de la Micro-Crèche.

Comme énoncé précédemment, une auxiliaire de puériculture est présente au sein du Centre Parental. Cette dernière intervient également à la Micro-Crèche. La professionnelle permet de faire le lien entre les familles hébergées au Centre Parental et la Micro-Crèche. Force est de constater que le lien de confiance entre les familles et la professionnelle est bien établi de par sa présence régulière au sein de la structure d'hébergement, ainsi, il est plus aisé pour les parents de confier leur enfant à la Micro-Crèche.

De plus, une réunion mensuelle est organisée pour évoquer l'ensemble des situations des enfants accueillis à la Micro-Crèche, un travailleur social du Centre Parental s'associe à ces rencontres.

Cette réunion permet aux deux équipes d'échanger et de croiser leurs regards professionnels sur l'évolution des enfants accueillis, des difficultés rencontrées par les familles dans la vie quotidienne et de leur situation familiale ce qui permet de coordonner nos actions en faveur des familles.

La Micro-Crèche Sociale veille à l'épanouissement de l'enfant, à son éveil, à son développement dans une approche individualisée centrée sur ses besoins. Cette structure est un support dans l'accompagnement des familles proposé par le Centre Parental notamment pour soutenir les parents dans la séparation parent/enfant. Le fonctionnement de la structure permet à l'enfant de se préparer doucement à son inscription à l'école maternelle.

L'équipe de la Micro-Crèche s'adapte aux spécificités du public tout en les responsabilisant dans le cadre du contrat d'accueil établi entre la famille et la Micro-Crèche. Dans le contrat, des horaires d'accueil sont définis en lien avec la famille et les besoins de cette dernière.

Au niveau de la demande de pré-inscription et de la période de familiarisation, la référente technique de la micro-crèche se rend disponible pour recevoir les parents autant de fois qu'il est nécessaire afin de répondre à leurs questions, de les rassurer et d'amorcer la séparation parent-enfant. Une période d'adaptation est proposée à chaque famille tout en respectant leur rythme.

Durant l'année 2021, la Micro-Crèche a accueilli 5 enfants dont les familles étaient hébergées au Centre Parental.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Nous avons prévu pour l'année 2022, en lien avec notre direction générale, d'élaborer la continuité de la mise en œuvre des évaluations internes.

Ces évaluations doivent nous permettre d'établir un plan d'action d'amélioration continu, qui nous permettra d'acter nos axes d'amélioration et de les suivre dans leur réalisation.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31 DECEMBRE 2021

	2020	2021
ÉVOLUTION PERSONNEL PRESENT (EN ETP)	5,9596	6,5159

REPARTITION PERSONNEL PRESENT PAR CATEGORIE ET TYPE DE CONTRAT (EN ETP)

	TOTAL	ENCADREMENT	ADMINISTRATIF	EDUCATIF	PARAMEDICAL	MEDICAL	SERVICES GENERAUX
CDI	5,7279	0,39	1,1506	4,7444			0,4429
CDD Remplacement	0,6803		0,109	0,5169			0,0544
Contrats aidés	0,1077			0,1077			

6. CONCLUSION

Cette année encore, malgré la crise sanitaire, nous avons assuré le maintien de nos accompagnements et les échanges avec les partenaires.

Les problématiques du public que nous accueillons sont de plus en plus nombreuses pour une même personne. Ces difficultés nous amènent à prendre du recul et réfléchir en équipe à la meilleure façon d'adapter notre accompagnement.

Ce travail de réflexion est également poursuivi par le biais de la réécriture du projet d'établissement avec le CREA et ceci, dans le but, d'améliorer la qualité du service rendu tout en étant en adéquation avec les enjeux des politiques publiques de santé, sociales et éducatives.